

[Text]

**Mr. Handfield-Jones:** The fund itself does not maintain any depositories of gold. It does not have a building with a large vault in it, Mr. Chairman. It arranges for the gold to be held on deposit on its account in the central banks of its member countries.

**Mr. Saltsman:** The Canadian gold tranche, in effect, would be held in reserve in the central bank.

**Mr. Handfield-Jones:** It may be in Canada or in some other central bank. This is a matter of administration by the treasurer of the fund and its assets.

**Mr. Saltsman:** Has any consideration been given to using the IMF as an international central banker in the sense that the Bank of Canada serves as a banker for the chartered banks within its own country; in other words, a super central bank that is capable of creating credit, or is that difficult?

**Mr. Handfield-Jones:** I think I would go as far as saying, Mr. Chairman, that the SDR scheme is a scheme whereby money can be created by international action and therefore in this sense the fund acquires some of the characteristics of a central bank. Its older functions, as I think I did suggest earlier, were more like commercial banking functions. They were lending on conditions for a specific term, while the Special Drawing Rights scheme enables the fund to create unconditional and permanent additions to the stock of international reserves or national money, if you like. This makes the fund more like a central bank than it was before.

• 1500

Now, central banks have many functions, of course. The clearing function which Mr. Saltsman has just referred to is one which does not really arise in the international field because the official transactions are conducted in the first instance in particular national currencies. Special Drawing Rights will not be a transaction currency in that sense.

**The Chairman:** Just one moment, Mr. Lambert. I think Mr. Hockin would like to add to this.

**Mr. Hockin:** Mr. Chairman, I think it might be of interest to the Committee to recall that

[Interpretation]

**M. Handfield-Jones:** Le Fonds n'a pas, disons, des voûtes pour entreposer cet or. Il n'a pas un édifice avec une grande voûte, monsieur le président. On prend des dispositions pour que cet or soit entreposé, disons, déposé à son compte aux banques centrales des états membres.

**M. Saltsman:** Donc, la réserve or du Canada serait gardée en réserve à la banque centrale?

**M. Handfield-Jones:** C'est peut-être au Canada ou dans une autre banque centrale. C'est une question d'administration de la part du trésorier du Fonds et de ses avoirs.

**M. Saltsman:** Est-ce qu'on a tenu compte ou songé à utiliser le Fonds monétaire international comme une banque centrale, en ce sens, disons, un peu comme dans le genre de la Banque du Canada qui est dépositaire pour les banques à charte dans son propre pays; donc, avoir une banque supercentrale ou une super-banque centrale qui pourrait créer du crédit, ou est-ce là une chose qui est très difficile à réaliser?

**M. Handfield-Jones:** J'irais jusqu'à dire, monsieur le président, que le programme des droits de tirage spéciaux, en est un en vertu duquel on peut créer de l'argent, en vertu d'une disposition sur le plan international. Alors, en ce sens, le Fonds se trouve à acquérir certaines des caractéristiques d'une banque centrale. Ses anciennes fonctions, comme je crois l'avoir peut-être dit plus tôt, étaient plutôt celles d'une banque commerciale. On prête suivant des conditions pour un terme déterminé alors que les droits de tirage spéciaux permettent une addition sans conditions au stock des réserves internationales ou des devises nationales, si vous voulez. Et c'est ainsi que le Fonds est plutôt une banque centrale maintenant qu'auparavant.

Il y a d'autres fonctions, bien entendu, pour une banque centrale. La fonction de chambre de compensation, dont M. Saltsman vient de parler, en est une qui ne se présente pas vraiment dans le domaine international parce que les transactions officielles sont faites d'abord dans une devise donnée. Les droits de tirage spéciaux ne sont pas une transaction de devises, en ce sens.

**Le président:** M. Lambert. Un instant, s'il vous plaît. Je pense que M. Hockin aimerait y ajouter quelque chose.

**M. Hockin:** Monsieur le président, je crois que le Comité serait intéressé à se rappeler